
DECRET N° 2021/107 DU 19 FEV 2021

portant nomination du Président de la Commission des Droits
de l'Homme du Cameroun .-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2019/014 du 19 juillet 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission des Droits de l'Homme du Cameroun,

DECRETE :

Article 1^{er}.- Monsieur **MOUANGUE KOBILA James** est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé, pour un mandat de cinq (05) ans renouvelable une fois, Président de la Commission des Droits de l'Homme du Cameroun.

Article 2.- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
PRESIDENCY OF THE REPUBLIC
SECRETARIAT GENERAL
SERVICE DU FICHIER LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE
LEGISLATIVE AND STATUTORY AFFAIRS CARD INDEX SERVICE
COPIE CERTIFIEE CONFORME
CERTIFIED TRUE COPY

YAOUNDE, le 19 FEV 2021

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,



PAUL BIYA